



## RESPONSABILITÉ DES SOIGNANTS

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

**Au terme de la formation, les participants peuvent :**

Soigner conformément aux bonnes pratiques afin de limiter la responsabilité du professionnel, du cadre et de la direction de l'établissement,

Former les professionnels à leur niveau de responsabilité dans leurs pratiques quotidiennes,

Rappeler les domaines de compétence de chaque catégorie de professionnels, et leurs responsabilités respectives au sein d'une équipe,

Identifier les pratiques à risques pouvant mettre en jeu la responsabilité des professionnels,

Apporter des réponses sur les comportements à adopter,

Répondre aux différentes interrogations des personnels.

### DURÉE

La durée de la formation sera adaptée sur demande à 1 à 2 journées selon qu'elle sera isolée ou associée à un ou d'autres programmes (droits du patient, information en cas de dommage lié aux soins...).

### PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DÉTAILLÉ

## 1 - LES RÈGLES COMMUNES DE RESPONSABILITÉ

Rappel des règles de séparation des juridictions,  
Notions de poursuites conjointes devant plusieurs tribunaux, responsabilités civiles et pénales,  
Évolution de la jurisprudence hospitalière,  
Notion de responsabilité individuelle et de responsabilité d'équipe,  
Notion de responsabilité civile ou administrative des établissements,  
Notion de fautes détachables du service,  
Nouvelles voies d'indemnisation des usagers,  
Responsabilité disciplinaire.

---

## 2 - LA RESPONSABILITÉ AU SEIN DE L'ÉQUIPE PARAMÉDICALE, LES PRINCIPES DE COLLABORATION DES COMPÉTENCES

Le rôle propre de l'IDE,  
L'aide à la prise de médicaments,  
Le rôle des aides-soignants,  
Les décrets de compétence,  
Les protocoles infirmiers,  
D'un décret d'actes à un décret de missions.

---

## 3 - L'INFIRMIÈRE, RESPONSABLE DE LA TRAÇABILITÉ

Le devoir d'information,  
Les obligations de traçabilité entraînées par la démarche qualité,  
La responsabilité vis-à-vis des stagiaires,  
Le transfert de compétences,  
Les glissements de tâches.

---

## 4 - L'ÉQUIPE SOIGNANTE ET LE MÉDECIN

Les actes délégués par les médecins sur ordonnances,  
Rôle des prescriptions, rédaction et exécution des prescriptions, ordonnances téléphoniques, fax et signature électronique.

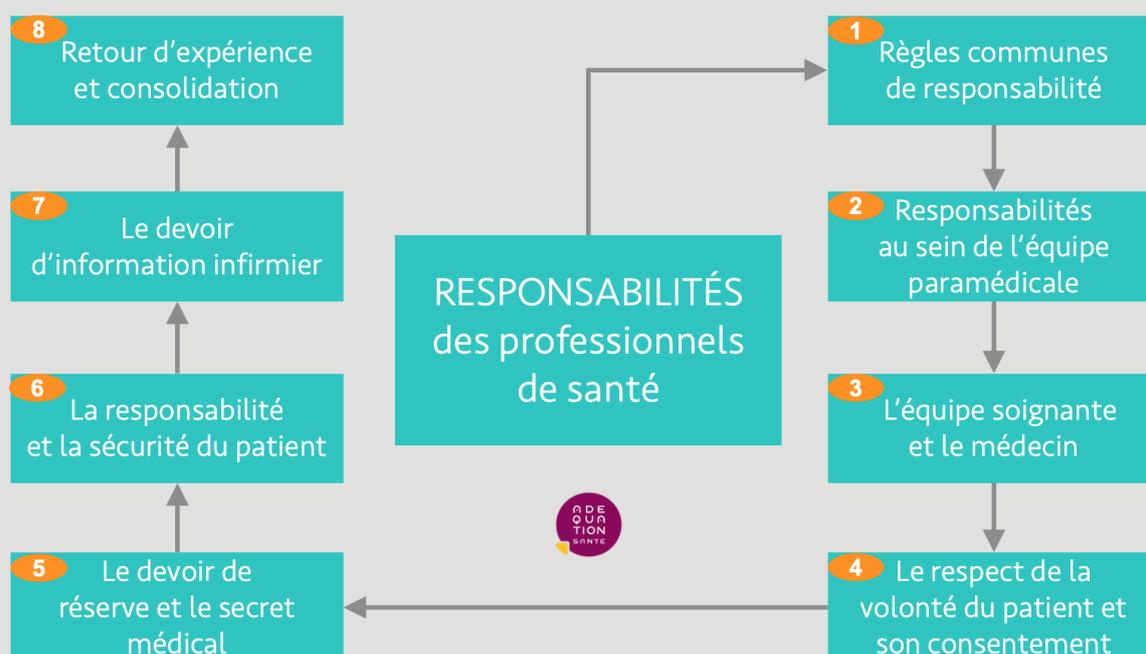
---

## 5 - RESPONSABILITÉ, CONSENTEMENT, REFUS DE SOINS, CONTRAINTE, SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Le régime du consentement,  
La personne de confiance,  
Les mineurs et le consentement,  
Les majeurs sous tutelle,  
Le refus de soins,  
Les contentions,  
La liberté et la sécurité du patient en institution,  
Le patient dément exprimant un refus de soins,  
Les obligations des soignants face à un refus de soin,  
Sortie contre avis médical,  
Défaut de surveillance.

## 6 - LE SECRET PROFESSIONNEL ET LES ÉCRITS

Confidentialité,  
Secret médical et secret partagé,  
Devoir de réserve et discrétion  
Exceptions au secret,  
Communication du dossier,  
Secret et justice.



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Rappel de la réglementation,  
Présentation de la jurisprudence,  
Étude de cas pratiques,  
Échanges et partage d'expérience.

## SUPPORTS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cartographie des connaissances.  
Présentation animée (PowerPoint).  
Support de prise de notes structurées associé à la présentation pédagogique.  
Documentation technique de référence.  
Exemples et supports électroniques réutilisables.  
Remise de la documentation produite en séance.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Écoute et prise en compte des acquis des participants préalables à la formation.  
Écoute et prise en compte des attentes des participants au début de la formation (principe du DPC).  
Écoute active des participants tout au long du programme et adaptation aux demandes exprimées.  
Évaluation « à chaud » des acquis, de la satisfaction des participants et du commanditaire au terme de la formation.

---

*Évaluation à 6 mois / 1 an, des acquis de la formation et de la mise en œuvre effectives de ces méthodes et outils proposés.*

## PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation sur les droits du patient et de l'utilisateur serait un avantage certain.

## PUBLIC

Tout professionnel de santé en contact avec le patient ou ses proches,  
L'idéal étant une multidisciplinarité incluant IDE, AS, médecins, secrétaires médicales,  
Membres de la **Commission des Usagers**, représentants des usagers.

## BUDGET PÉDAGOGIQUE

Le budget pédagogique sera établi sur demande, en fonction de la durée du programme et de l'effectif (groupes) à former.

Siège social / Région sud  
54 rue Saint Ferréol  
13 001 Marseille



Région Nord  
20/22 avenue du Général Sarrail  
78 400 Chatou

04 91 75 75 75

[contact@adequationsante.com](mailto:contact@adequationsante.com)